



## **FOYER RURAL DE MONTAUD**

Compte rendu

### **ASSEMBLEE GENERALE**

Samedi 17 septembre 2016

24 personnes étaient présentes ou représentées.

Le Maire de MONTAUD, Joël RAYMOND, a répondu à notre invitation et honore l'Assemblée de sa présence.

Conformément aux statuts, le bureau de l'Assemblée est composé du bureau du Conseil d'administration sortant. Le président de séance est le président du bureau, Michel NACACHIAN et la secrétaire de séance Carine KORCHIA remplacée pour ce jour par Magali LAGLAINE.

Le Président, dans un premier temps remercie les personnes qui par leur présence montrent l'intérêt qu'elles portent à l'association. Il remercie les bénévoles de l'Association pour leur dévouement. Il remercie également la Mairie en la personne du Maire, pour l'intérêt qu'elle porte à l'association et pour l'aide qu'elle lui apporte.

### **Rapport d'activité de la saison 2015-2016**

Par le président Michel NACACHIAN

#### **Point sur les manifestations :**

- La soirée « Les Michel » a eu un grand succès.
- La soirée soupe et lampions toujours autant d'engouement et cette année en prime un spectacle clownesque pour les enfants et les grands.
- La soirée Théâtre avec « Volte-Face » une pièce dans l'air du temps, avec des avis très mitigés.
- La belote, très réussie, avec tout l'engagement des footeux.
- Marché des garrigues, très belle journée ventée avec toujours autant de visiteurs et le plaisir des produits régionaux.

### **Activités régulières :**

Le Foyer Rural recense en 2015-2016, 16 activités, avec 245 adhérents dont 156 Montaudois. Constante progression par rapport à la population du village.

Sur le point des activités, la saison prochaine, 2 d'entre elles s'arrêtent, il s'agit du VTT et la danse cardio latino qui sera remplacée par la danse en ligne.

### **5 nouvelles activités :**

- Théâtre adultes,
- Initiation musicale,
- Danse en ligne,
- Eveil corporel pour les enfants 4 à 5 ans.
- Danse Africaine pour les enfants de 6/12 ans.

- Bibliothèque : Gratuite pour les adhérents. Le foyer rural paie une cotisation à la mairie.

Mme Jacqueline GERBE regrette que les bénévoles n'aient pas été informés de cette décision. Le maire s'est expliqué.

**Nouveau** : Sur la fiche d'inscription, il est demandé de faire un choix pour l'envoi des convocations par enveloppe ou par mail.

Toutes les modifications d'horaires et de planning seront mises en ligne sur le site du foyer rural de Montaud.

Pour les détails voir document statistiques remis à l'Assemblée et joint au PV.

Le rapport d'activité est approuvé par 23 voix pour, 1 voix contre.

**Rapport financier** : Le trésorier rappelle que les comptes de la saison 2015-2016 ont été joints à la convocation.

Le résultat d'exploitation fait apparaître un déficit de 1038.98 euros. La présentation du solde par activités fait apparaître les activités qui ont été en excédent ou en déficit. Au cours de la saison, le Conseil d'Administration a analysé les causes des déficits et a pris les mesures dans le nouveau programme d'activités, pour y mettre un terme et obtenir un résultat équilibré à l'issue de la saison 2016-2017.

Le trésorier rappelle que les investissements annoncés à l'Assemblée générale 2015 ont été réalisés, pour un montant de 11797.79 euros. La liste de ces investissements est jointe avec les comptes. Une partie de l'actif financier (réserves sur le livret) a donc été convertie en actif mobilier, qui apparaît dans un nouveau compte d'actif du bilan. Ces biens mobiliers seront dépréciés de 10% par an et les résultats d'exploitation des saisons à venir, s'ils sont excédentaires, seront affectés à un compte d'amortissements.

Le bilan au 31/08/2016 a donc varié en négatif de 1707,16 euros suite au déficit 2015-2016 et à une reprise de résultats 2012-2013 (facture pour les bols au logo du foyer qui n'avait pas été réglée et qui a dû l'être au cours de la saison 2015-2016).

Le total de l'actif du foyer (financier et mobilier) s'établit à 26998.29 euros au 31/08/2016 (dont 14560.7 euros sur le livret et 4789.86 euros sur le compte courant).

Après avoir demandé si les participants avaient des questions, et personne ne demandant la parole, le Président soumet les comptes à l'approbation de l'Assemblée.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné aux trésoriers et trésorier adjoint pour leur gestion.

## Election du conseil d'administration

Le bureau de l'Assemblée rappelle que les statuts du foyer prévoient un mandat de 2 ans pour les membres du Conseil d'Administration.

Au cours de l'Assemblée du 20 septembre 2015, avaient été élus pour 2 ans au Conseil d'Administration pour la période 2015-2017 :

EYGONNET Joël, LAGLAINE Magali, TRICAUD Solange. Ils poursuivent donc leur mandat pendant 1 an jusqu'à la prochaine AG.

Le mandat des autres membres du CA est échu. Tous ces membres sont candidats pour un nouveau mandat de 2 ans.

Une nouvelle personne fait acte de candidature CALADOU Geneviève.

L'Assemblée vote l'ensemble des candidatures.

Le nouveau Conseil d'Administration est donc composé des personnes suivantes :

CALADOU Geneviève, COMBETTES Joël, EYGONNET Joël, FABRE Françoise, GUILLERMET Cathy, GUILLERMET Jean Maurice, GONZALES Christian, JARA François, KORCHIA Carine, LAGLAINE Magali, MARTINEZ Isabelle, NACACHIAN Michel, NYFFENEGGER Jean-François, PASSET Céline, PHILIPPON Pierre, REVERBEL Philippe, ROZO Elise, SOULA Pascal, TRICAUD Solange, VARENNE Mireille.

Le bureau de l'Assemblée rappelle que les statuts du foyer prévoient que pour être candidat et membre du conseil d'administration, il faut avoir été adhérent à jour de cotisations au cours de la saison close par l'assemblée en cours, ou être représentant légal d'un enfant inscrit au foyer. Dans le but d'associer au travail du Conseil d'administration des personnes désireuses d'apporter leur concours et qui ne remplissent pas cette condition, l'Assemblée du 20/09/2014 a admis le principe d'une participation de ces personnes aux travaux du CA sans droit de vote, à titre d'invité, principe valable tant que l'assemblée ne le remet pas en cause.

A ce jour, Joël BALSAN reste invité au conseil d'administration.

## Questions diverses :

Il est noté que les horaires du Break Dance seront peut être un frein aux inscriptions.

Une nouvelle activité est en cours de discussion : le KRAV-MAGA (self défense) pour tous les publics (2 ans à 80 ans)

Une invitation de la mairie a été adressée aux présidents des différentes associations de Montaud à une réunion pour le mardi 20 septembre 2016.

A l'invitation du président, Joël RAYMOND conclue cette assemblée générale en apportant ses félicitations au foyer rural pour ses résultats et son implication dans la vie du village.

Il indique que le permis pour le Skate-park est presque abouti. Il sera mis en place fin 2016 au RADABEL, derrière la maison de Mr et Mme Forest.

Le CA se réunira **le vendredi 30 septembre à 18h30** pour élire le nouveau bureau.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la fin de l'Assemblée à 11h40.

Lu et approuvé par les membres du bureau de l'Assemblée :

Michel NACACHIAN

Magali LAGLAINE

JM GUILLERMET

JF NYFFENEGGER

Françoise FABRE

Joël COMBETTES

Documents à disposition des adhérents et annexés au présent procès-verbal :

- Comptes de résultat de la saison 2015-2016 et bilan financier au 31/08/2016

- Tableaux statistiques concernant les adhérents pour la saison 2015-2016